

Garantie

GARANTIE LIMITÉE LIFTMASTER

LiftMaster (le « Vendeur ») garantit au premier acheteur au détail de ce produit, pour la résidence dans laquelle ce produit est installé à l'origine, qu'il est exempt de défauts de matériaux et/ou de fabrication pendant une période spécifique définie ci-dessous (la « Période de garantie »). La période de garantie commence à partir de la date de l'achat.

PÉRIODE DE GARANTIE			
Pièces	Moteur	Accessoires	Batterie de secours
5 ans	À vie	1 an	1 an

Le bon fonctionnement de ce produit dépend de votre respect des instructions concernant l'installation, le fonctionnement, l'entretien et les tests. Le fait de ne pas se conformer strictement à ces instructions annulera la présente garantie limitée dans son intégralité.

Si, pendant la Période de garantie limitée, ce produit semble présenter un défaut couvert par cette garantie limitée, appelez le 1-800-528-9131, sans frais, avant de démonter ce produit. Lorsque vous appelez, vous serez avisé des instructions de désassemblage et d'expédition. Vous pourrez ensuite envoyer le produit ou ses pièces en port payé et assuré selon les instructions de notre centre de services pour la réparation sous garantie. Veuillez inclure une brève description du problème et la preuve d'achat comportant une date avec tout produit retourné pour réparation sous garantie. Les produits retournés au Vendeur pour réparation en vertu de la garantie et dont la défectuosité et la couverture de la garantie sont confirmés dès la réception par le Vendeur seront réparés ou remplacés (à l'entière discrétion du Vendeur) sans frais pour vous et retournés en envoi prépayé. Les pièces défectueuses seront réparées ou remplacées avec des pièces neuves ou remises à neuf à la seule discrétion du vendeur. [Vous êtes responsable de tous les frais encourus pour retirer et/ou réinstaller le produit ou tout composant].

TOUTE GARANTIE TACITE POUR CE PRODUIT, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITÉ COMMERCIALE ET D'ADAPTATION À UNE QUELCONQUE UTILISATION, EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS POUR LES PIÈCES CONNEXES ET LES GARANTIES NON TACITES EXISTERONT OU SERONT APPLIQUÉES APRÈS CETTE PÉRIODE. Certains États et Provinces ne permettent pas de limiter la durée d'une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES NON-DÉFECTUEUX, LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE INSTALLATION, UNE UTILISATION OU UN ENTRETIEN INAPPROPRIÉS (DONT, SANS TOUÉFOIS S'Y LIMITER, UN ABUS, UNE UTILISATION INCORRECTE, UN MANQUE D'ENTRETIEN RAISONNABLE ET NÉCESSAIRE, DES RÉPARATIONS NON AUTORISÉES OU TOUTE MODIFICATION DE CE PRODUIT), LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LA RÉINSTALLATION D'UNE UNITÉ RÉPARÉE OU REMPLACÉE, LE REMPLACEMENT D'ARTICLES CONSOMMABLES (PAR EXEMPLE, LES PILES DES TÉLÉCOMMANDES ET LES AMPOULES), OU LES UNITÉS INSTALLÉES POUR UN USAGE NON RÉSIDENTIEL. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS LES PROBLÈMES LIÉS À LA PORTE DE GARAGE OU À LA QUINCAILLERIE DE LA PORTE DE GARAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RESSORTS DE LA PORTE, LES ROULEAUX DE LA PORTE, L'ALIGNEMENT DE LA PORTE OU LES CHARNIÈRES. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS NON PLUS LES PROBLÈMES CAUSÉS PAR DES INTERFÉRENCES. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCIDENTELS OU SPÉCIAUX LIÉS À L'UTILISATION OU À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER CE PRODUIT. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE, DE RUPTURE DE CONTRAT, DE NÉGLIGENCE OU DE RESPONSABILITÉ STRICTE NE POURRA DÉPASSER LE COÛT DU PRODUIT COUVERT PAR LES PRÉSENTES. PERSONNE N'EST AUTORISÉ À ASSUMER POUR NOUS TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ AYANT TRAIT À LA VENTE DE CE PRODUIT.

Certains États et Provinces n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs, accessoires ou spéciaux, il est possible que la limitation ou l'exclusion susmentionnée ne s'applique pas à vous. La présente garantie limitée vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui varient d'un État à l'autre et d'une Province à l'autre.